

L'an deux-mille-vingt-deux,
le vingt septembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 14 septembre 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 28

Excusés représentés : 3

Excusés non représentés : 0

Absents : 0

Votants : 31

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD,
M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES,
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET,
Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON,
Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

n° 20220920_D_131

Commission :
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme

Objet : Avis sur la
révision du schéma
départemental
d'accueil et d'habitat
des gens du voyage -
SDAHGDV

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme explique au conseil communautaire que tous les six ans le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage doit être révisé dans le respect de la loi 2000-614 du 05 juillet 2000.

Les deux premières générations de schémas (validés le 07/05/2003 et le 02/03/2012) ont permis d'identifier, six aires permanentes d'accueil dont cinq ont été réalisées sur la période 2012-2020 et actuellement en service sauf sur le territoire de Loire Semène.

Le Département de la Haute-Loire présente aujourd'hui sa 3^{ème} génération de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Il réalise une actualisation des besoins d'accueil, toujours présents dans le nombre comme dans la qualité. Il met également l'accent sur les besoins en matière de sédentarisation de famille de gens du voyage, se trouvant dans des situations très diverses et souvent problématiques à plusieurs titres. Il réaffirme enfin le besoin de mise en réseau à l'échelle départementale des gestionnaires et des acteurs de l'accompagnement social.

Ce nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage est donc là porteur d'ambitions appelant une animation et une gouvernance revisitées, fondées sur l'implication des différents acteurs du territoire et des gens du voyage pour une concertation renouvelée.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Cette révision fait l'objet de 6 enjeux déclinés en 11 fiches actions, soit 110/2022
Disposition à valeur prescriptive

Enjeu 1 : Compléter et améliorer le dispositif d'accueil (disposition à valeur prescriptive)

- Fiche action 1 : Remise à niveau de l'aire permanente d'accueil d'Yssingeaux
- Fiche action 2 : Remise à niveau de l'aire permanente d'accueil de Monistrol sur Loire
- Fiche action 3 : Remise à niveau de l'aire permanente d'accueil d'Eycenac (CA du Puy en Velay)
- Fiche action 4 : Remise à niveau de l'aire permanente d'accueil de Brioude
- Fiche action 5 : Réalisation d'une aire permanente d'accueil sur la commune d'Aurec sur Loire ou sur la Communauté de Communes de Loire Semène

Enjeu 2 : Assurer un meilleur accueil, l'égalité d'accès dans les aires et la continuité de la capacité d'accueil tout au long de l'année (disposition à valeur prescriptive)

- Fiche action 6 : Mise en cohérence des conditions d'accueil sur les aires permanentes du département

Enjeu 3 : Améliorer les conditions de stationnement dans le cadre de petits passages (disposition à valeur non prescriptive)

- Fiche action 7 : Rénovation volontaire des aires de petits passages des communes du Mazet Saint Voy et du Chambon sur Lignon
- Fiche action 8 : Sensibilisation et mobilisation pour la création de nouvelles aires de petits passages à l'est du département

Enjeu 4 : Accompagner les situations de sédentarisation vers l'habitat (terrain familial – disposition à valeur prescriptive ou habitat adapté – disposition à valeur non prescriptive)

- Fiche action 9 : Mise en place d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)

Enjeu 5 : Permettre aux voyageurs de trouver leur place dans la communauté (disposition à valeur prescriptive)

- Fiche action 10 : Mise en place de groupes territoriaux dans le cadre des comités territoriaux du logement pour favoriser l'accompagnement et la participation des gens du voyage

Enjeu 6 : Assurer la gouvernance du SDAHGDV 2022-2027 (disposition à valeur prescriptive)

- Fiche action 11 : Assurer la gouvernance du SDAHGDV

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur la révision dudit schéma en réaffirmant la volonté d'aménager l'aire prescrite sur la commune d'Aurec sur Loire.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président,

Frédéric GIRODET

